

Conseil communautaire - 23-04-2018

PRESENT

Délégués titulaires : Jean-Luc VILLAIN, Jean-François PAGNON, Alain DIDIER, Michel CHARPENTIER, François DELBAERE, Pierre DIDIER, Jean-Marie BOUCHÉ, Gilles QUEILLE, Mickaël GERLOT, David VAN DEN HENDE, Guy LE PROVOST, Serge LABROCHE, Michel TELLIER, Danièle MICHEL, Pascale DEBRUMETZ, Véronique TRAMUT, Hervé LECLERCQ, Patrice LE ROUX, Luc VITAU, Nicolas FRICOTEAUX, Xavier BOULANDE, Christelle BERNAILLE, Martine MAINGAINT, Guy LABROCHE, Edmond VAN RUYMBEKE.

Délégués suppléants : Lucien HUGET, Bernard BRAEM

ABSENTS EXCUSES : Mickael JACQUES, LUCE Fabrice, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, APPERT Martin, LATOUR Alain, LECLERCQ Arnaud, BART Nicole, HALLE Eric, LECUYER Jean, MUZY Béatrice, LORIETTE Monique, BRAEM Pierre, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude

Intervention du nouveau président TACT Christian LEMERET, élu le 29 mars à la présidence de l'association
Il présente les différents objectifs de l'association :

- Organiser la saison qui commence par la semaine musicale. Il invite les élus à prendre des tracts pour diffusion dans les communes
- Voyage organisé à Verdun le 23 juin. Il y a également des tracts à diffuser
- Fête de la musique
- Fête du Val de Serre le 15 juillet
- Organisation du Camp pour ado début août
- Journée à la mer
- Loto (pas encore programmé)
- Noël magique

Il revient ensuite sur la fête du Val de Serre qui a cette année un nouvel objectif. Elle se déroulera sous forme d'olympiades avec des équipes sur les 3 vallées (Serre, Brune, Hurtaut). Des équipes de 4 doivent être constituées par village avec si possible une variété d'âges par équipe. Il demande aux élus, d'indiquer sur une carte le nom de la vallée correspondant à leur commune.

Monsieur Queille demande aux élus de diffuser l'information pour « motiver les troupes ». TACT essaye de donner un fil rouge à cette fête du Val de Serre qui n'a jamais trop su trouver son public. Il fait appel aux élus pour trouver au moins 4 personnes par village pour faire des équipes. Il précise qu'il est possible de faire appels aux conseillers municipaux, aux représentants des associations,...

M Bouché intervient au sujet de la trésorerie, il a appris la fermeture de la trésorerie de Liesse. Monsieur Didier propose de demander à ce que toutes les communes de la CCPT soient rattachées à la trésorerie de Vervins.

Estelle Callay précise qu'au dernier conseil ont été présentées l'analyse des comptes administratifs 2017 et les perspectives budgétaires 2018 sauf pour les recettes (notamment les dotations) puisque les informations n'étaient pas connues. Elle va donc présenter ce jour les dotations et fiscalité 2018. Suite à la demande de M. Bouché au dernier conseil, Estelle précise que concernant le coût du personnel (852 000 €), la communauté de communes perçoit 274 660 euros d'aides donc reste à charge 577 340 euros.

Sur la fiscalité, pour les recettes de fonctionnement on observe une progression de 7,77% en 2017 mais stable pour 2018. Légère hausse de la CVAE et de l'IFER. Première taxe GEMAPI. Il est proposé une augmentation progressive de la TEOM à partir de 2018. L'IFER a bien augmenté depuis 2011. La CVAE augmente en dents de scie.

Les dotations sont en baisse de 10%.

Sandra POCHAT présente l'étude préalable pour la mise en place de la tarification incitative.

Un point préalable est fait sur le financement du projet de construction de la nouvelle déchetterie : le dossier a reçu un refus de la part de l'ADEME, Estelle précise qu'une subvention conseil départemental est envisageable. Estelle ajoute que dans le cadre du contrat de ruralité, la sous préfecture a refusé de positionner le dossier pour 2018 car il n'est pas complet (acte de propriété et surtout permis de construire).

Estelle précise que le document de présentation des finances intercommunales comprend ses analyses, en tant que technicienne/directrice, il ne s'agit pas pour certains points de l'opinion des élus. Elle souhaite attirer l'attention des élus sur les conséquences de certains choix politiques et financiers, qui mettent, selon elle, en danger la Communauté de communes, à moyen terme.

Délibérations :

Délibération 1 : approbation des comptes de gestion

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 2 : approbation des comptes administratifs

Monsieur Charpentier signale une inversion d'affectation dans les comptes administratifs. Le document est rectifié.

Monsieur Hugué procède au vote. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 3 : affectation des résultats – budget principal

Présentation par Monsieur Pagnon

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 4 : affectation des résultats – gites val de Serre

Présentation par M Pagnon

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 5 : affectation des résultats – zone d'activités de la Praille

Présentation par M Pagnon

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 6 : affectation des résultats – zone d'activités de la Sucrierie

Présentation par M Pagnon

M Bouché évoque des négociations avec un garage sur la ZAC, et précise à M. Didier qu'il a l'approbation des élus pour négocier au meilleur prix, l'essentiel étant que des entreprises viennent s'installer sur cette zone .

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 7 : affectation des résultats – budget assainissement collectif

Présentation par Monsieur Pagnon

M. Charpentier relève une erreur sur les tableaux, ils seront corrigés.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 8 : affectation des résultats – budget assainissement non collectif

Présentation par Monsieur Pagnon

Pour l'instant, ce budget est déficitaire, il devrait être positif d'ici 5-6 ans. Il est proposé d'abonder ce budget par le budget principal sur cette période, cette proposition est validée.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 9 : vote des taux d'imposition

Une augmentation de 2 points de la TEOM est proposée (passe de 9% à 11%), afin de diminuer la part de financement des déchets par le budget principal. Cette proposition est validée.

La délibération est votée à la majorité (1 abstention, Mme TRAMUT).

Monsieur Pagnon demande qui peut être exonéré de TEOM. Il lui a répondu que seules les entreprises qui font appel à un prestataire extérieur et qui sollicitent une exonération validée en conseil communautaire peuvent être exonérés de TEOM.

Monsieur Bouché souhaiterait une étude plus approfondie des exonérations potentielles.

Délibération 10 : budget primitif 2018

Pas de remarque particulière

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 11 subventions aux associations

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 12 : modification statutaire : définition des voies inter communales

Modification de l'article 2, 3ème point ; les voiries d'intérêt communautaire seront définies par délibération

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 13 : Définition des voies intercommunales

M Leclerc Hervé demande des précisions sur la délimitation du chemin rural de Chaourse.

M Delbaere souhaiterait que la route départementale desservant la piscine soit classée en voirie intercommunale afin que la CC prenne entre autre en charge les parkings. Cette voie dessert également les stades de Montcornet, et le village de Chaourse. Cette proposition ne semble pas pertinente. Elle n'est pas validée.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 14 : demande d'adhésion des communes de Dohis, Morgny et Cuiroy les Ivières au syndicat de rivière

La GEMAPI est une compétence exercée par communautés de communes depuis le 01/01/2018. Dans ce cadre, la CCPT adhère au syndicat de rivière en lieu et place des communes pour les communes qui étaient adhérentes. Trois communes dans le périmètre n'adhéraient pas au syndicat. La communauté de commune demande que ces 3 communes soient incluses dans le syndicat du bassin versant de la serre amont et du Vilpion.

M Bouché s'interroge pour les communes situées sur le bassin de la Souche, aucun syndicat n'existe sur ces communes. Il lui a répondu que la compétence GEMAPI pour ces communes s'exerce en régie, aucune action particulière n'est prévue sur ces communes, mais la taxe GEMAPI s'applique tout de même sur les habitants de ces communes (pour rappel, 3,17 €/hab pour 2018)..

Il est précisé que la taxe GEMAPI ne finance pas la compétence érosion et ruissellement, également exercée par la CCPT depuis le 01/01/2018.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 15 : instauration du régime indemnitaire (RIFSEET)

Estelle Callay précise que ce sont des montants maximum mais on est bien en deçà

L'IFSE est basé sur le poste occupé (responsabilité) et le CI (complément indemnitaire) sur la façon de servir de l'agent. L'IFSE constitue 40% du régime indemnitaire et le CI 60%.

Estelle précise que certains agents de catégorie C occupent un poste correspondant à un grade plus important.

Le régime indemnitaire permet donc de rééquilibrer les salaires.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 16 : création des emplois saisonniers pour la saison estivale à la piscine

Estelle Callay fait un point sur les travaux en cours : importantes cavités présentes sous la fosse, qui engendrent des remontées d'eau, des injections de résine et une étanchéité plus complexe sont nécessaires en fond de fosse. Ces travaux occasionnent un avenant au marché (à hauteur d'environ 15 000 €). Le protocole d'accord avec les assurances ne permet aucune communication sur le dossier.

Une difficulté majeure est la non couverture des bassins. Aucun dispositif n'a été trouvé pour une solution satisfaisante. Les chapiteaux présents sont inadaptés et ne permettent pas d'avancer dans les travaux en temps de pluie.

Sur demande de M. Charpentier, Estelle Callay précise que la nappe est à 6 mètres et qu'il est difficile de trouver la cause de ces remontées d'eau. Luc Girardot ajoute que les études ont été faites en octobre et qu'il se pourrait que les résultats eu été différents au printemps/été.

L'ouverture de la piscine est prévue pour le 7 juillet.

Monsieur Didier précise qu'au vu de la situation fin été 2016 il s'était posé la question d'embaucher quelqu'un pour le service d'ordre. Mais le cout important engendré fait renoncer à cette option.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 17 : Création poste pour service technique

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération 18 : Renouvellement et création emploi aidé

Renouvellement de Claude Thorin à sein de l'équipe technique

Création d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) pour compléter l'équipe technique.

Il est précisé aux élus que les nouveaux contrats aidés (PEC) proposés par Pole emploi ne sont pas impossibles.

Il explique que la démarche désormais est différente. La demande doit émaner du demandeur d'emploi et l'employeur est convoqué avec ce dernier par Pole Emploi. Récemment, Pôle Emploi a contacté la communauté de communes pour une personne qui cherchait un PEC et avait un projet de formation ; la CCPT a embauché cette personne et la met à disposition de la commune de Dizy le Gros à raison de 10h par semaine.

M Bouche précise que pour Dizy un contrat de 20h était trop important. Il peut être intéressant de réfléchir pour d'autres communes ; l'emploi peut être porté par la communauté de communes et réparti sur plusieurs communes. La CCPT prenant en charge le volet formation.

Mme Tramut s'interroge sur les formations pour ce type d'emplois. Il lui est précisé que des formations CNFPT peuvent suffire si elles sont dans un processus de formation qualifiante ou certifiant.

La délibération est votée à l'unanimité.